



Maison d'Accueil pour Hommes agréée par la Région Wallonne - Rue Saint-Laurent, 172 - 4000 Liège (Belgique)  
Téléphone : 04 226 32 72 Téléfax : 04 252 86 09 accueil.hommes@sans-logis.be  
N° d'entreprise. : 0414002532



## **RAPPORT D'ACTIVITES 2020**

**Maison d'Accueil des Sans Logis pour  
hommes et familles**

**Maison de vie communautaire**



Ce rapport décrit l'activité de la maison d'accueil en 2020. Il reprend des données pour chaque unité de fonctionnement et il tente de refléter le travail réalisé au long des douze mois.

Le rapport de cette année est assez particulier. Il est en effet lié pour trois quarts de l'année à la crise du coronavirus et aux mesures prises pour diminuer les risques de contagiosité.

Les chiffres s'en ressentent et ils se rapprochent en partie de la situation vécue lors du déménagement de la maison d'accueil pour ses travaux de reconstruction en 2014.

#### Éléments d'identification et taux d'occupation

	Maison mère	Lits d'urgence	Chambres familles	Maison vie commun.
Lits agréés	41 lits	2 lits	21 lits	17 lits
Lits subventionnés	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
Nuitées totales	<b>10.570</b>	<b>122</b>	<b>3.951</b>	<b>3.423</b>
Nuitées agréées	<b>10.570</b>	<b>122</b>	<b>3.951</b>	<b>3.423</b>
Nombre de personnes	<b>109</b>	<b>48</b>	<b>6 hommes 4 femmes 13 enfants</b>	<b>17</b>
Nombre de séjours	<b>114</b>	<b>50</b>	<b>23</b>	<b>17</b>
Taux d'occupation/capacité subventionnée	<b>74%</b>	<b>33%</b>	<b>98%</b>	<b>118%</b>
Taux d'occupation/capacité agréée	<b>70%</b>	<b>17%</b>	<b>51%</b>	<b>76%</b>
Durée moyenne de séjour	<b>129 jours</b>	<b>3 jours</b>	<b>91 jours</b>	<b>342 jours</b>
Age moyen	<b>42 ans</b>	<b>42 ans</b>	<b>Adulte : 37 ans Enfant : 7 ans</b>	<b>41 ans</b>

#### La maison mère (41 lits pour hommes)

Durant l'année 2020, la maison d'accueil a fonctionné normalement de janvier à mi-mars.

Une fois informée de la crise sanitaire, l'équipe a tout mis en œuvre pour sécuriser la maison, les hébergés et le personnel afin de pouvoir continuer à travailler. Il a d'abord été question de débrouille et ensuite de subventions nous permettant de mettre à disposition de tous : masques, gels, produits de nettoyage.

Il a aussi fallu revoir nos infrastructures et notre capacité d'accueil.

Les mesures de distanciation nous ont amenés à fermer des lits dans les chambres collectives et les mesures de préventions nous ont conduits à la réservation de lits pour le cas où des résidents contracteraient la maladie et devraient être mis en quarantaine.

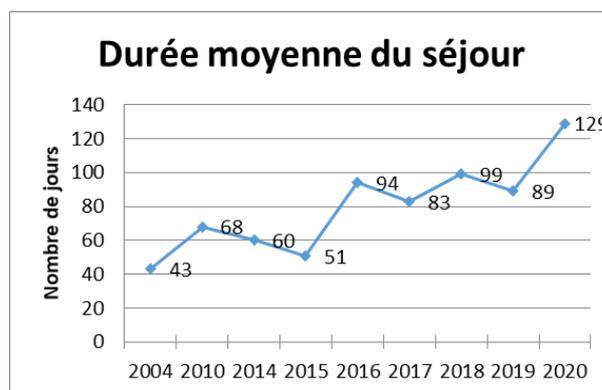
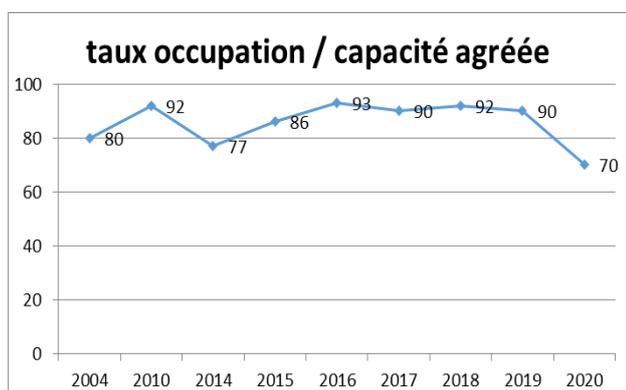
Nous avons donc :

- fermé quatre lits pour éviter la promiscuité dans les chambres communes ;
- bloqué une chambre collective de quatre lits pour y faire dormir les potentielles personnes en quarantaine ;
- réservé une voire deux chambres pour les nouveaux arrivants et pour les personnes présentant des symptômes et devant être testées avant de rejoindre la collectivité (deux lits réservés).

Nous pouvons donc observer une baisse de vingt pourcent au niveau du taux d'occupation officiel mais si nous prenons en compte cette diminution sur neuf mois du nombre de lits, nous obtenons un taux d'occupation de nonante-trois pourcent par rapport à la capacité subventionnée et de nonante pourcent pour la capacité agréée, ce qui coïncide avec les résultats de ces dernières années.

La durée moyenne des séjours, quant à elle, s'envole passant de quatre-vingt-neuf jours en 2019 à cent vingt-neuf jours en 2020, soit une hausse de cent quarante-cinq pourcent qui représente un des indicateurs de la difficulté accrue à pouvoir rebondir dans cette situation de crise sanitaire.

Cela peut s'expliquer par le ralentissement du fonctionnement de la plupart des services extérieurs (surtout les syndicats, mutuelle, C.P.A.S.) qui ont engendré un allongement considérable de la durée d'attente avant de percevoir les revenus, réduisant la possibilité de chercher un logement.

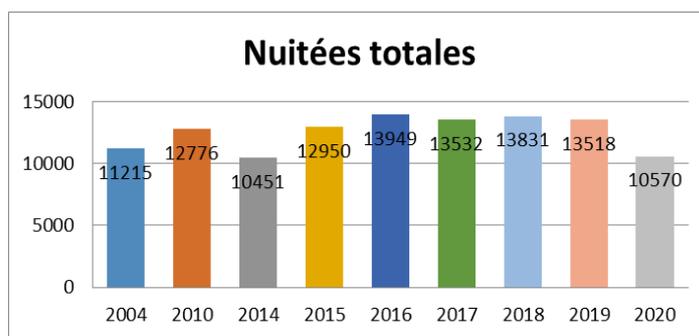
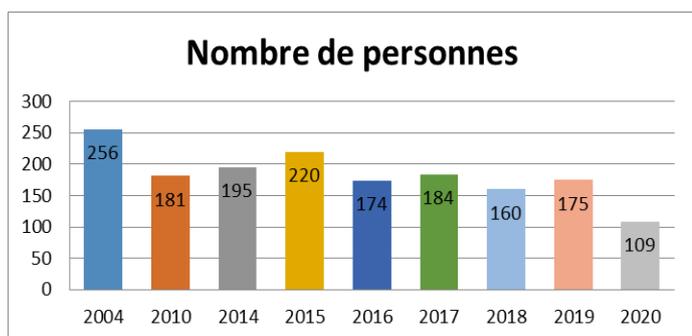


Avec ce tableau, nous pouvons observer la diminution des séjours de courte durée au profit des séjours de plus de trois et six mois.

Durée du séjour En %	2007	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Moins de 3 jours</b>	29	20	19	12	13	8	12	5
<b>De 3 jours à moins de 8 jours</b>	17	5	10	9	5	5	6	4
<b>De 8 jours à moins de 1 mois</b>	22	25	24	19	16	15	19	16
<b>De 1 mois à moins de 3 mois</b>	20	21	29	20	27	28	27	21
<b>De 3 mois à moins de 6 mois</b>	9	17	11	20	29	24	18	27
<b>De 6 mois à moins de 1 an</b>	3	12	7	19	9	20	18	25
<b>De plus d'1 an</b>	0	0	0	1	1	0	0	2
<b>Total</b>	<b>100</b>							

La baisse du nombre des nuitées est à mettre en relation avec le nombre de lits effectivement accessibles dans la maison d'accueil ainsi que le nombre de personnes différentes accueillies en 2020.

Nous remarquons ici le même prorata de baisse, nous indiquant qu'à nombre de lits égal, nous aurions les mêmes résultats que les années précédentes.



## Demandes d'hébergement

Malgré le coronavirus, nous avons reçu plus de sept cents demandes d'hébergement, soit une diminution de deux cents par rapport à l'année dernière qui pourrait s'expliquer par la fermeture de nombreux services qui ordinairement nous orientent les personnes en demande.

D'habitude, nous ne pouvons accueillir mensuellement qu'environ treize nouvelles demandes et nous sommes contraints de rejeter les autres sollicitations, surtout par manque de place. Les mesures sanitaires, limitant le nombre de nouveaux arrivants, ont fait baisser cette moyenne à cinq personnes par mois.

Septante-cinq personnes ont ainsi pu être accueillies au sein de la maison d'accueil sur l'année.

Même si les travailleurs sociaux avaient en tête les nécessaires contraintes mises en place par l'Etat, il n'en demeure pas moins que de laisser nombre de personnes en difficultés à la rue - plus qu'à l'habitude - fut une situation difficile à vivre pour l'ensemble des travailleurs des Sans Logis.

## Provenance

Provenance en %	2006	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Logement autonome</b>	17	16	9	16	12	12	13	15
<b>Institution</b>	42	43	41	41	45	56	58	36
<b>Famille</b>	9	8	6	5	7	2	4	9
<b>Aucun endroit fixe</b>	28	26	29	19	22	25	17	27
<b>Inconnue</b>	4	7	15	19	14	5	8	13
<b>Total</b>	<b>100</b>							

L'institutionnalisation du public de la maison d'accueil se révèle un phénomène qui perdure depuis plusieurs années, voire qui s'accroît et qui pose la question de la difficile réinsertion des personnes.

Cette année, le pourcentage de personnes provenant d'autres institutions reste le plus élevé. La baisse de vingt pourcent peut s'expliquer par la fermeture de nombreux services partenaires et le confinement mis en place chez certains autres qui ont fortement perturbé les filières d'accès habituelles de nos résidents.

Nous observons en outre une hausse du public issu de la rue ainsi que du public en provenance d'un milieu familial.

## Destination

<i>Destination en %</i>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<i>Inconnue</i>	26	33	41	31	40	28	37	29
<i>Institution</i>	24	31	32	34	33	45	35	33
<i>Logement autonome</i>	16	21	16	24	15	22	20	23
<i>Famille</i>	9	7	5	5	5	3	4	9
<i>Autre</i>	11	4	4	3	1	1	3	0
<i>Aucun endroit fixe</i>	14	4	2	3	6	1	1	6
<b>Total</b>	<b>100</b>							

L'institutionnalisation se marque aussi dans les destinations après séjour. En 2020, un tiers des résidents ont quitté la maison d'accueil pour se rendre dans d'autres institutions.

Cette période difficile a tout de même permis à près d'un quart des résidents de retrouver un logement autonome. L'encadrement et le soutien apportés par l'équipe socio-éducative ayant pu se mettre en place sur une période plus longue ainsi que la baisse de fréquentation de la maison se sont révélés des facteurs améliorant la prise en charge des bénéficiaires.

## Affections

Quarante et un pourcent des résidents connaissaient une problématique d'assuétude en 2020 contre soixante-neuf pourcent en 2019. Cette diminution est compensée par une augmentation de treize pourcent au niveau des personnes présentant des maladies ou des handicaps mentaux et de quinze pourcent pour ce qui est des troubles physiques. Cette situation pourrait s'expliquer par la réforme belge des soins de santé de 2010 qui impose une désinstitutionnalisation des soins.

<i>Affections en %</i>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<i>Alcoolisme</i>	38	34	26	29	15	17	36	18
<i>Toxicomanie</i>	26	29	34	23	45	37	33	23
<i>Maladie mentale</i>	15	14	12	20	15	24	16	31
<i>Handicap mental</i>	13	7	5	20	5	2	12	10
<i>Handicap physique</i>	4	16	23	7	20	20	3	18
<i>Inconnues</i>	4	0	0	1	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>100</b>							

## Mois d'arrivée

Nous pouvons facilement observer l'impact de la crise sanitaire au travers de ce tableau. Les mois de mars, avril et mai ont été les plus touchés vu qu'il n'était plus possible d'accueillir des résidents sans mettre en péril la collectivité. La mise en place de procédures et l'accalmie post première vague ont permis l'entrée de nouveaux arrivants à partir du mois de juin. Les mesures étant suffisamment efficaces, les entrées ont pu être maintenues malgré la deuxième vague.

<i>Mois en %</i>	<b>2008</b>	<b>2010</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	2019	<b>2020</b>
<i>janvier</i>	9	6	12	7	11	11	8	13
<i>février</i>	8	8	9	5	8	9	7	21
<i>mars</i>	7	11	12	9	6	14	8	4
<i>avril</i>	9	11	10	6	7	16	10	0
<i>mai</i>	7	10	9	8	9	5	7	0
<i>juin</i>	9	10	8	9	9	6	10	5
<i>juillet</i>	7	9	7	14	6	5	5	11
<i>août</i>	9	4	8	8	9	4	8	8
<i>septembre</i>	9	11	7	12	11	5	8	15
<i>octobre</i>	7	6	8	6	8	7	14	8
<i>novembre</i>	11	5	3	10	8	10	7	5
<i>décembre</i>	8	9	7	6	8	8	8	10
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

## Age

<i>Classes d'âge en %</i>	<b>2005</b>	<b>2010</b>	<b>2015</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<i>Moins de 18 ans</i>	0	1		1	0	1	0
<i>De 18 à moins de 25 ans</i>	19	12	19	17	11	13	13
<i>De 25 à moins de 31 ans</i>	18	13	17	12	17	16	11
<i>De 31 à moins de 40 ans</i>	26	21	23	18	17	19	24
<i>De 40 à moins de 50 ans</i>	22	27	21	25	23	22	19
<i>De 50 à moins de 60 ans</i>	11	16	13	18	24	25	21
<i>De 60 à moins de 65 ans</i>	1	7	4	6	4	2	7
<i>De 65 ans et plus</i>	3	3	3	3	4	1	5
<b>Total</b>	<b>100</b>						

En ce qui concerne l'âge de nos résidents, nous constatons que soixante-cinq pourcent d'entre eux ont entre trente et soixante ans. Il s'agit en effet d'une population un peu plus stable mieux à même de supporter les contraintes du confinement.

Nous observons depuis peu une stabilisation au niveau du nombre de jeunes de moins de vingt-cinq ans qui sont accueillis dans notre maison. Par contre, les plus de soixante ans ont fortement augmenté.

La tendance habituelle d'une représentation équivalente des plus et des moins de quarante ans persiste.

## Liens familiaux

Parmi nos résidents près de cinquante-huit pourcent sont célibataires et généralement très isolés sur le plan social. Plus de vingt-cinq pourcent ont connu un divorce ou une séparation le plus souvent compliquée sur le plan relationnel. Pour ceux-ci, il en découle souvent des problématiques importantes sur le plan judiciaire, administratif, émotionnel.

Si nous savons que plus de quarante pourcent de nos pensionnaires conservent des relations avec leurs familles il faut nuancer celles-ci. Nous sommes très souvent en face de relations épisodiques, souvent conflictuelles et dans lesquelles les liens affectifs sont peu présents.

## **Emploi et logement**

Le niveau scolaire de la très grande majorité de nos résidents est très faible. C'est un constat bien installé depuis de très nombreuses années. Si, par le passé, la volonté de travailler et le courage offraient malgré tout la possibilité à nos résidents de retrouver une opportunité sur le plan professionnel, il n'en n'est plus du tout de même actuellement.

Les exigences à l'embauche, la nécessité de formations multiples, la possession de permis divers, la nécessité d'avoir un véhicule sont autant d'obstacles pour ceux qui souhaitent réellement s'engager sur la voie d'une réinsertion professionnelle.

Les travailleurs qui résident au sein de notre maison sont des exceptions et ceux qui bénéficient d'allocations sociales diverses font partie de la norme, ils ne bénéficient donc que de revenus minimaux.

Ce constat en amène un autre : c'est qu'en matière de recherche de logement, nos résidents éprouvent de réelles difficultés à se reloger. D'autant qu'actuellement certains propriétaires optent pour un tri réalisé par les agences immobilières. Les propriétaires ne veulent plus prendre de risques avec une population précarisée aux revenus modestes et bien souvent insuffisants pour assumer le montant des loyers actuels.

## **Santé mentale et santé physique**

La personnalité dépressive commence lentement mais sûrement à faire partie de la vie de nombreux résidents. Souvent l'origine de leur mal-être, de leur dépression provient de leurs difficultés à assumer en permanence les angoisses générées par les incertitudes de leurs situations sociales précaires. Ils n'ont plus guère de perspectives et d'espoir à voir leur situation sociale s'améliorer et dès lors ils perdent pied.

Les assuétudes restent assez présentes dans le profil de notre public. Tenter d'entrer dans le jeu des statistiques dans ces domaines relèvent de plus en plus de la gageure : soit parce que ces problèmes sont cachés, niés ou minimisés, soit parce qu'ils se côtoient à des degrés divers ou qu'ils se révèlent de manière épisodique.

Nous sommes donc plutôt dans le constat, le dialogue et la gestion du problème dans le cadre d'une institution communautaire dans laquelle nous devons toutefois garder certaines latitudes face à certains *dérapages* pour autant qu'ils ne constituent pas un problème majeur pour le groupe et pour les travailleurs.

Il est clair que nos formations ne nous permettent pas de traiter les problématiques liées aux assuétudes ou à la dépression. Nous sommes plutôt dans l'accompagnement, le soutien, le cadrage, le partenariat en réseau et l'orientation pour autant que les personnes soient preneuses.

Un autre phénomène qui se fait jour est l'augmentation lente mais constante de résidents qui nous arrivent avec de sérieux problèmes de maladies somatiques (cardiaques, pulmonaires, cancer, problèmes importants de mobilité).

En ce qui concerne ces difficultés liées au handicap physique cela nous confronte de plus en plus à l'orientation de ces personnes vers des institutions plus adaptées à leurs problématiques. La grosse difficulté en général c'est que ces personnes cumulent plusieurs problématiques qui rendent toute orientation complexe.

Nous sommes aussi souvent confrontés au fait que les personnes concernées sont dans le déni le plus total par rapport à leur perte d'autonomie et s'obstinent dès lors dans des projets de réinsertion totalement irréalistes et voués à l'échec à court terme.

## Le lit halte soins

Depuis mars 2019, nous avons ouvert, à la maison d'accueil, un lit halte soins. Ce projet a démarré en douce. En 2020, il a été stabilisé par une subvention du Relais Social du Pays de Liège pour l'engagement à mi-temps d'une infirmière et le paiement du lit pendant toute l'année. La crise sanitaire a bousculé l'utilisation de ce lit et elle ne lui aura permis d'être opérationnel que sept mois sur l'année.

Concrètement, une chambre individuelle est réservée à des personnes sans-abri sortant de l'hôpital et réclamant encore des soins ou du repos. Sans logement, ces personnes se retrouveraient à la rue, errant, incapables de respecter les prescriptions post-hospitalisation.

L'hébergement en maison d'accueil est offert gratuitement à ces patients, pendant une durée de quinze jours maximum.

Durant cette période, il est proposé aux bénéficiaires d'introduire, aux conditions habituelles, une demande d'hébergement en maison d'accueil.

Ce projet est mené en collaboration avec le dispositif d'Urgence sociale du C.P.A.S. de Liège, le service psychomédicosocial du C.H.R. Citadelle, le C.H.C. Saint-Joseph, le Relais Social, le service socio-sanitaire La Fontaine, Thermos et la maison médicale du Cadran.

En 2020, nous avons hébergé neuf personnes différentes dans le lit halte soins, pour une durée totale de cent septante jours.

Parmi ces personnes, cinq ont eu l'occasion de continuer un séjour classique en maison d'accueil pour tenter de se stabiliser.

Par rapport à l'année passée, nous constatons une continuité voire même une amélioration de la qualité de la collaboration avec les membres du réseau au sens large (pharmacies, maisons médicales, éducateurs de Rue, équipes de soins à domicile, La Fontaine...).

Nous constatons également une meilleure sensibilisation des acteurs hospitaliers au projet halte soins (feuilles de liaison correctement complétées, disponibilité des intervenants, ...).

Le lit a permis de toucher un public très précarisé et de reprendre contact avec des personnes en décrochage depuis longtemps qui ont pu, dès lors, être aidées dans la mise en place de soutien(s) complémentaire(s) (suivi psychologique, inscriptions en maison médicale, dentiste...).

Cependant, il reste encore plusieurs difficultés que nous avons rencontrées au fil de l'année. Au-delà de la crise sanitaire, la durée de prise en charge de quinze jours ne suffit parfois pas à résoudre le(s) problème(s) somatique(s) présenté(s) par l'utilisateur. Nous sommes parfois confrontés à des situations qui dépassent de loin le simple soin de plaie et qui mériteraient une prise en charge encore plus durable et plus globale.

En 2021, l'A.S.B.L. La Fontaine reprendra l'infirmière en charge du lit sous sa coordination et une convention sera établie avec la maison d'accueil pour qu'elle continue ses missions au sein de notre établissement. Le paiement du lit se fera quant à lui toujours via un subventionnement du Relais Social du Pays de Liège.

## Les lits d'urgence (deux lits)

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre du projet hébergement d'urgence du Relais Social du Pays de Liège, développé avec les abris de nuit et avec le D.U.S. (Dispositif d'Urgence Sociale) du C.P.A.S. de Liège.

Les usagers accèdent gratuitement à ce service.

Deux lits d'urgence pour hommes sont réservés, avec les règles de fonctionnement suivantes :

- les places sont attribuées par le service d'urgence sociale du C.P.A.S. de Liège, pour une durée de trois nuits maximum ;
- si elles le souhaitent et qu'elles remplissent les conditions, ces personnes peuvent, au terme de ce délai, intégrer un lit maison d'accueil pour prolonger le séjour et travailler à un projet d'insertion à moyen terme ;
- en fin de journée, si les deux lits ne sont pas occupés, ils sont mis à disposition des abris de nuit, mais, dans ce cas, l'hébergement est prévu pour une seule nuit.

En 2020, quarante-huit personnes différentes ont bénéficié de ce dispositif. Les lits d'urgence ont aussi été impactés par la crise sanitaire et ont dû être fermés à la mi-mars.

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombre de nuitées</b>	629	482	530	520	544	605	122
<b>Nombre de personnes</b>	236	176	189	186	194	189	48
<b>Nombre de séjours</b>	274	199	207	192	220	203	50
<b>Taux occupation/lit subventionné</b>	172 %	132 %	144%	142%	149%	165%	33%
<b>Taux d'occupation/2 lits agréés</b>	86 %	66 %	72%	71%	75%	83%	17%

Cinquante-huit pourcent des bénéficiaires ont été orientés par le C.P.A.S. et quarante-deux pourcent se sont présentés via l'abri de nuit de Thermos après vingt et une heures.

<i>Filière d'accès</i>	<i>Nombre de personnes</i>	<i>%</i>
<b>C.P.A.S.</b>	28	58
<b>THERMOS</b>	20	42
<b>Autres</b>	0	0
<b>Total</b>	<b>203</b>	<b>100</b>

La plupart (quarante-sept pourcent) n'avait aucun endroit fixe avant l'accueil contre douze pourcent déclarant sortir d'une institution ou d'un milieu familial.

Cet accueil via l'urgence sociale permet un premier point d'ancrage et une future stabilité en maison d'accueil.

A noter néanmoins que dans soixante-trois pourcent des cas, les personnes disparaissent, soit par manque de place, soit parce que la maison d'accueil ne leur convient pas, pour une destination inconnue après leur séjour.

<b>Mois</b>	<b>2010</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<i>janvier</i>	13,50	15,08	12,62	11,46	10,50	12,32	42,86
<i>février</i>	16,42	9,05	11,17	10,94	8,68	8,37	36,74
<i>mars</i>	10,22	16,08	11,17	10,94	14,16	7,88	20,40
<i>avril</i>	10,22	9,55	11,17	8,33	16,44	9,85	0
<i>mai</i>	5,84	5,53	4,85	6,77	5,48	6,90	0
<i>juin</i>	4,75	5,03	6,31	6,25	5,48	5,91	0
<i>juillet</i>	4,75	3,02	5,83	6,25	5,02	8,37	0
<i>août</i>	5,11	5,03	4,85	5,21	4,11	8,37	0
<i>septembre</i>	3,65	6,53	5,83	6,25	5,02	7,39	0
<i>octobre</i>	4,02	6,53	6,31	6,25	6,85	6,90	0
<i>novembre</i>	7,66	13,07	10,68	8,85	10,05	10,84	0
<i>décembre</i>	13,86	5,50	9,21	12,50	8,21	6,90	0
<b>Total</b>	<b>100,00</b>						

L'objectif du dispositif consiste à accrocher les personnes pour qu'elles prolongent leur séjour dans un lit classique en maison d'accueil.

Sur les quarante-huit personnes envoyées par l'Urgence sociale et à qui nous avons proposé de continuer le séjour en maison d'accueil, huit ont accepté.

Quarante n'ont pas accédé au lit maison d'accueil, soit de leur fait, soit du fait de la maison d'accueil.

## Les chambres pour familles (21 lits)

Une aile complète du bâtiment est réservée aux familles. Elles y disposent de six chambres, de deux cuisines et de sanitaires communs. Toutes les pièces, non-communicantes entre elles, sont réparties de part et d'autre d'un corridor, qui est utilisé constamment pour aller d'une pièce à l'autre ; il sert aussi d'espace de jeux pour les enfants.

La cohabitation et la promiscuité dans le couloir relèvent d'une alchimie délicate. La question de l'acceptation des familles en maison d'accueil s'avère cruciale : une famille, en grande difficulté, peut être gérée quand elle est prise isolément, mais elle posera de gros problèmes en situation de cohabitation et de promiscuité.

Un équilibre entre les différentes familles doit être maintenu pour que l'atmosphère reste vivable pour tous et sécurisante pour les enfants.

En 2020, nous avons accueilli six familles, pour un total de treize enfants, quatre couples et deux pères seuls. En cours d'année deux de ces familles ont pu obtenir un logement social : une par agence immobilière sociale, une par Habitat Service.

Nous avons dû malheureusement mettre fin au séjour de deux familles : une pour non-respect des règles de confinement, une autre pour disputes fréquentes et violentes entre les conjoints et également à l'égard d'une autre famille.

Il restait deux familles encore présentes au 31 décembre.

Au niveau des origines, une famille était belge, les autres de nationalité ou d'origine étrangère, dont deux familles de réfugiés syriens reconnus.

Le quotidien et les projets des familles ont été impactés par la crise sanitaire et le confinement : enfants déscolarisés et désœuvrés, démarches administratives lentes et complexes, projets de formation ou d'activités pour parents et enfants mis en suspens, cours de citoyenneté et de français langue étrangère en ligne durant des mois, ce qui constitue quand même un fameux frein à l'apprentissage et au tissage de liens sociaux (pour les familles réfugiées), etc.

Au niveau des activités que nous essayons d'organiser de temps en temps, nous n'en avons mis qu'une sur pied l'été : une journée au parc Forestia avec trois familles (deux couples, un père, sept enfants), qui fut une journée très agréable.

Au sein du couloir famille, nous avons aménagé une salle de jeu dans une petite pièce qui servait auparavant de fumoir et de fourre-tout. Des parents ont aidé à l'aménagement (peinture, montage des meubles) et au tri des jeux : belle activité donc pour un résultat qui améliore l'accueil et le bien-être des jeunes enfants.

La réorganisation des horaires et des attributions du personnel a permis aux travailleurs de consacrer plus de temps aux familles. Nous avons pu observer les bienfaits de ces ajustements. Ces familles sont très en demande de contacts avec l'équipe, de discussions informelles, de nous *recevoir* dans leur cuisine. Ce sont des familles isolées qui n'ont que peu de réseau ce qui a été renforcé par la crise sanitaire.

<i>Nuitées 2020</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
<i>Hommes</i>	981	25
<i>Femmes</i>	736	19
<i>Enfants</i>	2.234	56
<i>Total</i>	3.951	100

<i>Âge des enfants</i>	<i>Nombre</i>	<i>2020</i>
<i>Moins de 1 an</i>	1	7,69
<i>De 1 à moins de 3 ans</i>	3	23,08
<i>De 3 à moins de 7 ans</i>	2	15,39
<i>De 7 à moins de 9 ans</i>	1	7,69
<i>De 9 à moins de 12 ans</i>	4	30,77
<i>Plus de 12 ans</i>	2	15,38
<i>Total</i>	13	100,00

## La maison de vie communautaire (17 lits)

On y dénombre dix-sept chambres garnies, avec cuisine et sanitaires communs, où les séjours sont autorisés pour une longue durée, sur base d'un projet d'accompagnement individuel, renouvelé annuellement.

En 2020, dix-sept hommes ont transité par la maison de vie communautaire et neuf l'ont intégrée dans le courant de l'année.

Le taux d'occupation s'élève à cinquante-quatre pourcent, chiffre fort en baisse par rapport à l'année passée au vu des mesures sanitaires.

Nous avons comptabilisé cinq départs dans le courant de l'année 2020 :

- quatre résidents ont pu intégrer un logement autonome ;
- un pensionnaire a été exclu pour avoir hébergé différentes personnes à de nombreuses reprises et pour consommation de drogues.

La tranche la plus représentée concerne les quarante à cinquante ans, avec une moyenne de quarante et un ans.

La problématique la plus élevée reste l'alcool (cinquante pourcent).

On constate un cumul des problématiques chez certains résidents (assuétudes, maladie chronique physique/mentale).

Pour pouvoir accéder à la maison de vie communautaire, il s'avère essentiel de s'occuper, afin d'élargir son réseau social et d'éviter ainsi l'isolement qui peut amener mal-être, consommation abusive d'alcool ou de drogue.

En 2020, trois personnes ont travaillé de manière régulière sous diverses modalités de contrat, trois résidents ont accompli du bénévolat dans des A.S.B.L., trois personnes suivaient une formation et deux résidents étudiaient.

Cette année, nous n'avons pas pu organiser beaucoup d'activités collectives au vu des mesures sanitaires en vigueur.

Cette période nous a permis de nous poser de nombreuses questions sur l'accompagnement que nous voulions mettre en place, sur l'importance de la présence des professionnels au sein de la maison, d'essayer d'insuffler une *vie communautaire* et une certaine solidarité au sein du groupe. Nous réfléchissons également à la possibilité de créer véritablement un espace collectif au sein de la maison car actuellement les locaux ne s'y prêtent pas.

Après plusieurs remaniements tant au niveau de l'équipe qu'au niveau des horaires, nous essayons de lancer une nouvelle dynamique.

La présence du personnel est répartie sur l'ensemble de la semaine (hormis les week-end), avec une présence en soirée à raison de trois fois par semaine.

Des ateliers *soupe*, *pain* ou *pâtisseries* se tiennent régulièrement ainsi que des balades. Nous avons récolté quelques jeux de société afin d'aider à créer des moments conviviaux.

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Nombres de personnes</b>	22	17	18	20	24	18	17
<b>Nombre de nuitées</b>	5.937	4.273	4.174	3.728	5.375	4.738	3.333
<b>Taux d'occupation lits agréés</b>	97%	69 %	67%	60%	87%	76%	54%
<b>Taux d'occupation lits subventionnés</b>	147%	106%	103%	93%	134%	117%	83%

## Fin de séjour à l'initiative de la maison d'accueil

En 2020, le taux d'exclusion est de onze pourcent, soit un résident sur neuf.

NOMBRE D'EXCLUSIONS	nombre d'hommes hébergés		%
2009	15	265	5,66%
2010	9	181	4,97%
2011	31	213	14,55%
2012	32	212	15,09%
2013	40	196	20,41%
2014	35	195	17,95%
2015	38	220	17,27%
2016	20	174	11,49%
2017	34	184	18,48%
2018	17	160	10,63%
2019	22	175	12,57%
2020	12	109	11,01%

### Analyse quantitative des sanctions/ exclusions

Du 1/1/2020 au 31/12/2020

		1 <sup>er</sup> avertis.	2 <sup>e</sup> avertis.	écartement	exclusion
Non-respect du R.O.I.	Absences à la réunion (point quotidien)				
	Refus de participer aux tâches ménagères	3		1	
	Non-respect flagrant et répété des règles de vie communautaire (bruit, G.S.M., lumière..)	1	1	1	
	Fumer en dehors des endroits prévus	1	1		
	Rentrées tardives				
	Délogements non-autorisés (COVID)				4
	Consommations répétitives de produits interdits	6	2	1	
	Détention de produits interdits (alcool ou drogue)				
	Comportement irrespectueux/violence	4	1	2	8
	Non-dépôt des revenus	1			
	Non-paiement hébergement				
	Non-collaboration à l'accompagnement social				
TOTAL		16	5	5	12

La procédure sanctions / exclusions, définie en 2015, continue d'être appliquée.

L'année 2020 a connu deux types d'exclusions : le premier pour fait d'agression et le second pour non-respect de l'interdiction de déloger, plus particulièrement au moment de la deuxième vague de contamination.

En effet, ces délogements, mettant l'ensemble de la collectivité en danger, avaient été proscrits et toute transgression se voyait sanctionnée par un renvoi.

La sanction est toujours signifiée par un travailleur social et un membre de la direction. Il s'agit d'un investissement très important au niveau de la disponibilité. Cette tâche incombe actuellement à la responsable pédagogique. Une décision d'exclusion n'est prise que si tout autre alternative d'aide ou d'accompagnement ne peut plus être mise en place et toujours en concertation avec l'équipe.

### Les créances impayées

En 2020, le montant des créances impayées passe de plus de dix mille euros à mille cinq cents euros. Ces créances résultent de résidents partis sans solder leur compte ou ayant été exclus avant d'avoir régularisé leur situation administrative ou, parfois, de situations administratives compromises, qui nous poussent à laisser tomber une partie de la dette.

La baisse vertigineuse de ces dettes pourrait s'expliquer par le contexte particulier amenant les résidents à plus de réflexion face à l'éventualité de raccourcir leur séjour chez nous, mais aussi par la diminution du nombre de dossiers par travailleur, qui a permis une prise en charge plus efficace. De plus, une attention particulière de la part de notre responsable pédagogique permet une meilleure gestion du suivi des résidents.

### Les partenariats

La maison d'accueil des Sans Logis pour hommes et familles participe à trois projets du Relais Social du Pays de Liège :

- les lits d'urgence, en place depuis 2010 ;
- le lit halte soins, qui a démarré en 2019 ;
- l'accueil de soirée, développé par l'A.S.B.L. Amon Nos Hôtes jusqu'au mois de juillet 2020, date à laquelle il devient un département à part entière de l'A.S.B.L. Sans Logis.

Nous travaillons en outre avec différents partenaires, qui complètent notre action :

- le Dispositif d'Urgence Sociale du C.P.A.S. de Liège, qui examine les demandes d'aide sociale des personnes hébergées en maison d'accueil ;
- les éducateurs de rue du Relais Social du Pays de Liège ;
- les infirmières de rue ;
- l'abri de nuit de Thermos ainsi que des C.P.A.S. de Liège et de Seraing ;
- la Fontaine, service socio-sanitaire ;
- les autres maisons d'accueil ;
- le service des urgences psychiatriques de la Citadelle ;
- un médecin généraliste, qui effectue une consultation hebdomadaire à la maison d'accueil ;
- les centres de santé mentale (CAB, SIAJEF, ALFA, A.I.G.S ...) ;
- les centres pour personnes toxicomanes (Start Mass, Centre Alfa ...) ;
- les hôpitaux ;
- la prison de Lantin ;
- le CaSS (Carrefour Santé Social) ;
- etc.

En cette fin d'année 2020, la maison d'accueil a pu grâce au soutien de la Région Wallonne officialiser, au travers d'une convention, le rôle déjà fort important du docteur Gaule comme conseiller sanitaire des Sans Logis depuis des années.

Nous n'aurions pas pu traverser cette crise comme nous l'avons réussi sans son expertise, son soutien et sa disponibilité. Cette année encore, il nous a prouvé son réel engagement envers les personnes les plus précarisées : qu'il en soit ici remercié !

## Le personnel

Nous disposons de 16,132 E.T.P. pour permettre à la maison d'accueil, la maison de vie communautaire et l'accueil de soirée (installé à Amon Nos Hôtes) de fonctionner (dix-huit travailleurs).

La répartition actuelle du personnel est décrite dans le tableau

La direction gère la maison d'accueil et la maison de vie communautaire. Elle est, depuis septembre 2019, secondée dans sa tâche par une responsable pédagogique, qui prend en charge le suivi journalier des travailleurs sociaux et la coordination avec les résidents.

<b>1 directeur</b>			
<b>1 responsable pédagogique</b>			
<b>SLH hommes 43 lits</b>	<b>SLH familles 21 lits</b>	<b>SLH maison communautaire 17 lits</b>	<b>Accueil de soirée</b>
8,5 assistants sociaux et éducateurs R.W.		1,5 assistants sociaux et éducateurs R.W.	
2,79 personnel technique sur fonds propres et personnel social non-subventionné			
0,526 emploi administratif			
0,816 personnel social Maribel			
1 Rosetta			1 Rosetta
(2 art. 60)			

L'absentéisme du personnel s'avère délicat à comparer avec les autres années au vu de la gestion des périodes de quarantaine en début de crise sanitaire. En effet, pour rappel, toute personne ayant un proche à risque pouvait être mis à l'écart sur avis de son médecin, ce qui a été le cas de quelques-uns de nos travailleurs. De plus, certains ont manifesté des symptômes du coronavirus alors que d'autres l'ont contracté.

## Perspectives et commentaires

2020 a vu ses perspectives réduites. Les ateliers, activités sportives et culturelles, qui devaient continuer tout au long de l'année, n'ont pas pu se mettre en place suite aux mesures barrières à respecter et aux fermetures des services extérieurs. Cette année a en effet été placée sous le signe des contraintes, tant au sein de la maison d'accueil qu'à l'extérieur. Nous souhaitons pour 2021 avoir l'occasion de retrouver un mode de fonctionnement habituel qui nous permettra d'assurer, en plus de l'accompagnement quotidien, les activités promouvant le vivre ensemble et l'apprentissage à l'autonomie, qui ont, malgré nous, été mises en suspens.